

2 : Favoriser l'insertion socioprofessionnelle de la jeunesse ultramarine

L'emploi et la formation des jeunes sont des engagements majeurs du Gouvernement. Elles trouvent un écho particulier dans les Outre-mer où les jeunes sont massivement touchés par le chômage.

Avec **35M€ de crédits au titre de 2015, la politique de formation professionnelle en mobilité** mise en œuvre par LADOM sera optimisée par une gestion plus efficiente

Le Service Militaire Adapté a prouvé son efficacité. En offrant une formation à caractère éducatif et professionnel aux jeunes ultramarins, il a permis d'atteindre un **taux d'insertion de 76%**. La montée en puissance de ce dispositif sera concrétisée sur la durée du triennal **par l'accueil de 6000 stagiaires**, soit une augmentation de 5.6% par rapport au nombre de jeunes suivis en 2014.



Focus : Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, sur la période 2007-2011, les jeunes du SMA ont bénéficié de 1 million d'heures de remise à niveau scolaire sous le contrôle de professeurs des écoles détachés auprès des unités du SMA.

L'accès au premier diplôme : sur la période 2007-2011, 3 648 jeunes ont présentés le certificat de formation générale (CFG) et 3 130 ont pu l'obtenir. Avec 86% de réussite au CFG, le SMA démontre sa capacité à renforcer les compétences de base d'une jeunesse initialement en difficulté face à l'emploi.

3 : Une priorité réaffirmée au service du logement social

Couplés au dispositif de défiscalisation, qui apporte chaque année entre 300 M€ et 400 M€ de financements nouveaux, les moyens budgétaires prévus au triennal (maintien des AE à hauteur de 247 M€ entre 2015 et 2017 tout en prévoyant une hausse des CP en 2015) permettront de maintenir un rythme élevé de production de logements sociaux adaptés aux spécificités des Outre-mer et de réhabilitation des habitats insalubres, dans des territoires où les besoins sont extrêmement importants et encore largement insatisfaits.

En 2015, la construction ou la réhabilitation de 11 600 logements sociaux ou privés pour les ménages modestes seront ainsi financés dans les Outre-mer. La priorité sera donnée à l'effort de construction du locatif social neuf qui reste constant par rapport à 2014 à 7 950 logements, au profit en priorité des ménages les plus modestes, avec une augmentation significative du nombre de logements très sociaux de 2 850 en 2014 à 3 400 en 2015 (+ 19 %).



Focus : La Réunion compte 59 000 logements sociaux, mais environ 30 000 ménages demandeurs sont actuellement en attente.

<http://union-habitat.org/les-hlm-le-mag/revue-du-web/la-reunion-etat-et-region-agissent-pour-l-habitat-social>

4 : Encourager la création et le maintien de l'emploi dans les entreprises ultramarines

Le pacte de responsabilité produira son plein effet pour les entreprises ultramarines pour un **montant estimé à 250 M€ en année pleine** en termes d'allègements fiscaux et sociaux. En outre, elles bénéficieront d'un CICE renforcé qui sera augmenté de 50% en deux ans pour atteindre 9% en 2016, représentant une marge de manœuvre supplémentaire de 160 M€. C'est donc près de 400 M€ de réduction du coût du travail qui bénéficieront aux entreprises ultramarines. Par ailleurs la politique des contrats aidés sera adaptée de manière expérimentale aux Outre-mer par **une augmentation du taux de prise en charge**.

Des mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire et de la création d'emploi dans les TPE seront également développées.



Focus : Pour une entreprise dont la base éligible, c'est-à-dire l'ensemble des rémunérations versées aux salariés qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC, est de 260K€, l'avantage fiscal lié au CICE à 4% a été de 10.400€ en 2013 et il atteindrait en 2014, à situation inchangée, 15.600€. En outremer, avec le CICE renforcé, l'aide fiscale atteindra 19.500€ pour 2015 et 23.400€ pour 2016.

BUDGET DU MINISTÈRE DES OUTRE-MER 2015

**Dossier de presse
du 1 octobre 2014**

Contact presse :
mompresse@outre-mer.gouv.fr

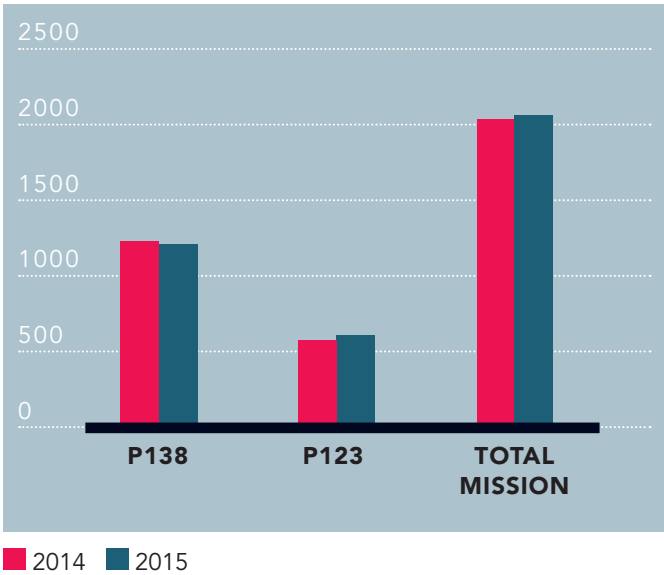


1. UN BUDGET POUR LE DÉVELOPPEMENT DES OUTRE-MER

En 2015, en structure constante, le montant total des crédits de la mission outre-mer s'élèvera à **2.013 M€ en crédits de paiement**, soit une progression de globale de 0,3% par rapport à 2014. La mission outre-mer est structurée autour des deux programmes :

- P.138 « emploi outre-mer » ;
- P. 123 « conditions de vie outre-mer »

qui évoluent comme suit :



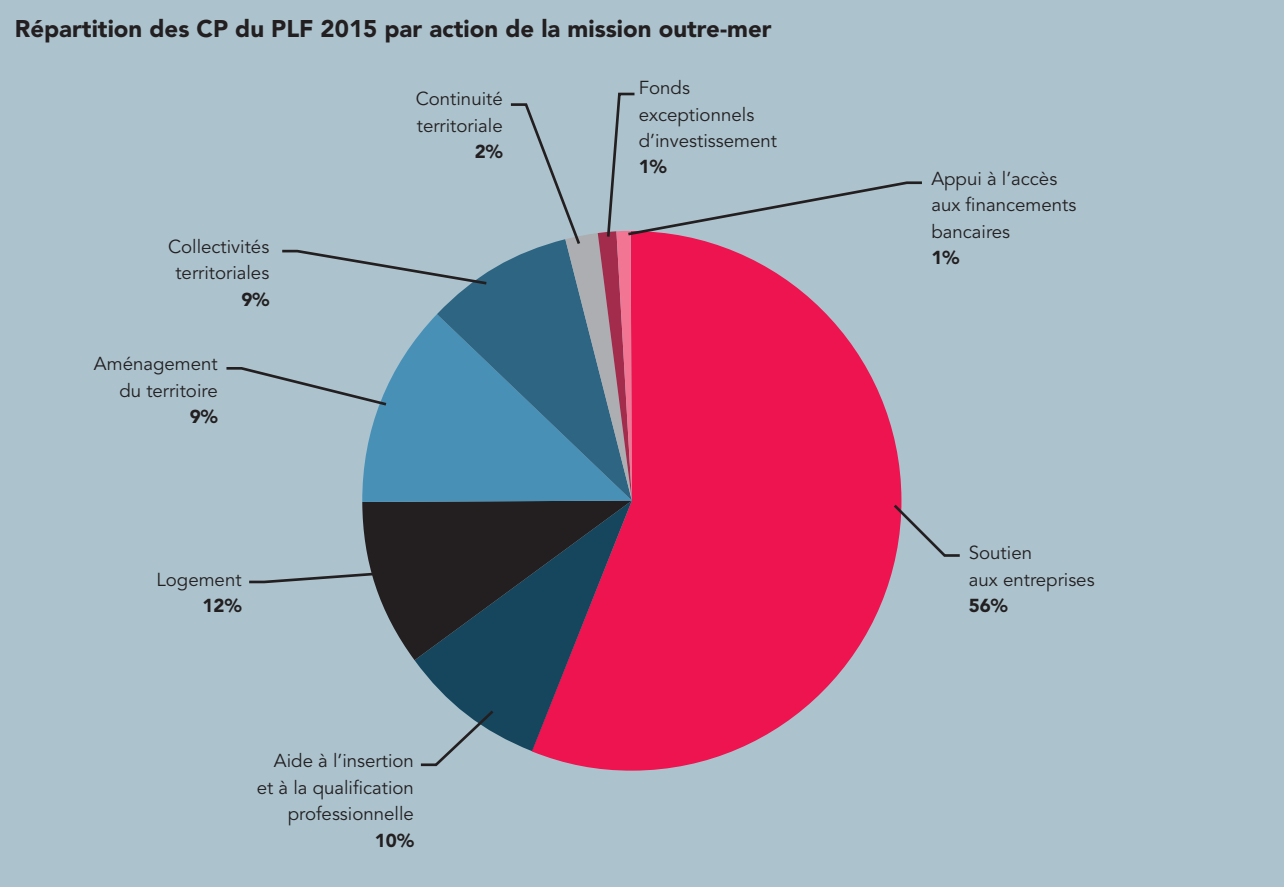
Compte tenu de l'affectation à la sécurité sociale d'une partie du financement, la hausse est de 2,6% en 2015 et de près de 8% sur le triennal.

Avec 56% des crédits, et un total de 1.136M€ en CP, l'action 1 du P.138, « soutien aux entreprises » qui correspond principalement à la compensation des exonérations de charges sociales patronales, demeure le premier poste de dépense de la mission outre-mer. Ce poste progresse de 9% sur l'ensemble du triennal, le montant des crédits ayant été calé sur les prévisions de dépense des caisses de sécurité sociale.

L'aide à l'insertion et à la qualification professionnelle est le second poste, en importance du P.138. Au titre du PLF 2015, il représente 195M€, cumulant les crédits de la formation professionnelle en mobilité et ceux du SMA.

Avec un total de 684M€ de crédits de paiement en 2015, le P.123 est stable sur le triennal. Il regroupe 10 actions, parmi lesquelles le logement, l'aménagement du territoire ou encore le soutien aux collectivités territoriales.

Le graphique suivant présente la répartition par grandes masses des crédits de la mission outremer →



2. DES ANNONCES DÉCLINÉES SELON QUATRE AXES DE PRIORITÉS

1 : Mettre l'investissement public au service de la croissance et de l'emploi

L'investissement public est au cœur de la stratégie du gouvernement car il est un moyen essentiel de préparer l'avenir des Outre-mer et de réunir les conditions d'une croissance durable.

La politique contractuelle sera relancée par une nouvelle génération de contrats de projets dans les DOM et la poursuite des contrats dans les COM. **La contribution de l'État aux contrats de plan 2015-2020 dans les DOM sera renforcée (+ 3.3 %).** S'y ajoutent 85M€ débloqués dans le cadre du Plan Très Haut Débit pour réduire la fracture numérique.

Le programme de rattrapage des investissements structurants (FEI) est pérennisé sur la durée du triennal : 40 M€ d'AE sont prévus en 2015 et 2016 et 50 M€ en 2017. **Les moyens de paiement sont accrus de près de 40 % sur le triennal** pour réaliser les opérations programmées.

La participation du ministère des Outre-mer (28 M€ par an) aux prêts accordés par l'Agence Française de Développement aux collectivités territoriales à des taux bonifiés permettra **l'octroi de 530 M€ de nouveaux crédits à l'investissement.**



Focus : En Martinique, les dépenses d'équipement directes des collectivités, hors EPCI, atteignent globalement 243M€. Les communes restent les premiers contributeurs (105M€) devant la Région (101M€) et le Département (37M€).

IEDOM, rapport activité 2013